## Institut National de Santé Publique

## Relevé Epidémiologique Mensuel « R.E.M » Algérie



## **TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES	l
LISTE DES FIGURES	II
LISTE DES TABLEAUX	III
INTRODUCTION	01
LES MALADIES A TRANSMISSION HYDRIQUE (M.T.H.)	01
LES MALADIES DU PEV	05
LES MENINGITES	09
LES ZOONOSES	
AUTRES MALADIES	14
LA TUBERCULOSE	16
LE PALUDISME	18
ENVENIMATION SCORPIONIQUE	
LE SIDA	21
BIBLIOGRAPHIE	21

## LISTE DES FIGURES

Figure 01 :	Répartition des déclarations par groupe de maladies - année 2022	01
Figure 02 :	Les maladies à transmission hydrique - année 2022	01
Figure 03 :	Evolution de l'incidence annuelle de la fièvre typhoïde années 2000 – 2022	02
Figure 04:	Incidence mensuelle de la fièvre typhoïde année 2022	02
Figure 05:	Evolution de l'incidence annuelle des dysenteries années 2000 – 2022	02
Figure 06:	incidence mensuelle des dysenteries - année 2022	03
Figure 07:	évolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale a - années 2001 – 2022	03
Figure 08:	Incidence mensuelle de l'hépatite virale A année 2022	03
Figure 09 :	Evolution de l'incidence annuelle des Tiac années 2000 – 2022	04
	Incidence mensuelle des Tiac année 2022	
Figure 11 :	Evolution de l'incidence annuelle de la rougeole années 2000 – 2022	05
Figure 12 :	incidence mensuelle de la rougeole - année 2022	05
Figure 13:	Répartition de l'incidence de la rougeole selon l'âge - année 2022	05
Figure 14:	Evolution de l'incidence annuelle de la rubéole année 2009-2022	06
Figure 15 :	Répartition de l'incidence de la rubéole selon l'âge année 2022	06
Figure 16:	Evolution de l'incidence annuelle de la coqueluche années 2000 – 2022	06
Figure 17:	Répartition mensuelle des cas de coqueluche année 2022	07
Figure 18 :	Incidence annuelle de la diphtérie années 2000-2022	07
Figure 19 :	Evolution de l'incidence annuelle des méningites années 2000 – 2022	09
Figure 20 :	Incidence mensuelle des méningites à méningocoque année 2022	09
Figure 21 :	Incidence mensuelle des autres méningites année 2022	09
	Répartition des zoonoses année 2022	
Figure 23:	Evolution de l'incidence annuelle de la brucellose années 2000 – 2022	10
Figure 24:	Incidence mensuelle de la brucellose année 2022	10
Figure 25 :	Répartition de l'incidence de la brucellose selon l'âge - année 2022	11
Figure 26 :	Evolution de l'incidence annuelle de la leishmaniose cutanée années 2000 – 2022	11
Figure 27:	Incidence mensuelle de la leishmaniose cutanée année 2022	11
Figure 28 :	Répartition de la leishmaniose cutanée selon l'âge - année 2022	12
Figure 29 :	Evolution de l'incidence annuelle de la leishmaniose viscérale années 2000 - 2022	12
Figure 30 :	Evolution du nombre de cas de rage humaine années 2000 - 2022	13
-	Répartition des cas de rage humaine – année 2022 :	
Figure 32 :	Répartition des cas de morsure – année 2022 :	13
Figure 33 :	Evolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale B année 2001 – 2022	14
Figure 34:	incidence mensuelle de l'hépatite virale B année 2022	14
Figure 35 :	évolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale C années 2001 – 2022	15
Figure 36 :	Incidence mensuelle de l'hépatite virale C année 2022	15
Figure 37 :	Incidence annuelle de la tuberculose années 2000 - 2022	16
Figure 38 :	Répartition des tep selon la localisation - année 2022	17
•	Classification des cas de paludisme année 2022	
Figure 40 :	Répartition des cas de paludisme importe selon l'espèce parasitaire année 2022	18

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des cas piqués et des décès par âge - année 2022	20
Tableau 2 : Mortalité par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT)	20
Tableau 3 : Morbidité et mortalité de l'envenimation scorpionique par espace de programmation	
territoriale (EPT*)	22

#### INTRODUCTION

L'année 2022 se caractérise par :

- Une baisse importante du taux d'incidence de la rougeole.
- La ré-émergence de la diphtérie dans les wilayas du Sud.
- La persistance de cas de coqueluche.
- Une augmentation du taux d'incidence des méningites,
- Une baisse importante du taux d'incidence des zoonoses notamment la brucellose et la leishmaniose cutanée.
- La survenue de cas de poliomyélite post vaccinal.

# LES MALADIES A TRANSMISSION HYDRIQUE (M.T.H.)

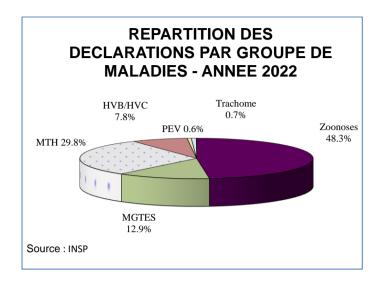
En 2022, Le taux d'incidence des maladies à transmission hydrique a augmenté, il est passé de 13,75 à 15,02 cas pour 100.000 habitants .Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'incidence des TIAC.

Le taux d'incidence de la <u>fièvre typhoïde</u> est stable, il est de 0,06 cas pour 100.000 habitants, soit 26 cas au total enregistrés en 2022.

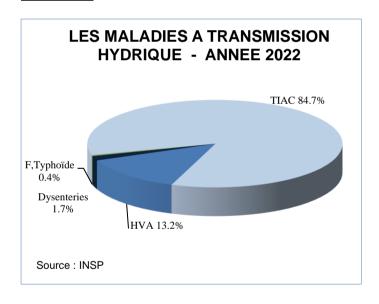
Les wilayas les plus touchées sont Tamanrasset et Djelfa avec des taux d'incidence respectifs de 0,74 et de 0,33 cas pour 100.000 habitants (soit 02 et 06 cas dans chaque wilaya respectivement).

On constate que les cas de fièvre typhoïde ont été déclarés durant les mois de juillet (06 cas), juin (05 cas), août, (04 cas), mai et octobre (03 cas pour chaque mois), avril et décembre (02 cas pour chaque mois), novembre (01 cas).

#### Figure 1:



#### Figure 2:



Aucune déclaration n'a été notifiée durant les autres mois.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont retrouvés chez les 20-29 ans avec un taux de 0,12 cas pour 100.000 habitants

L'incidence des <u>dysenteries</u> a augmenté, elle est passée de 0,17 à 0,25 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution mensuelle est marquée par un pic en septembre avec une incidence de 0,13 cas pour 100.000 habitants.

Au cours de l'année 2022, Naâma est la wilaya qui a enregistré l'incidence la plus élevée sur tout le territoire national. Le taux est passé de 2,80 à 12,06 cas pour 100.000 habitants.

Plus de la moitié des cas ont été notifiés dans la commune de Naâma (50,9 %); le maximum de cas est observé durant le mois de septembre avec une incidence de 16,34 cas pour 100.000 habitants.

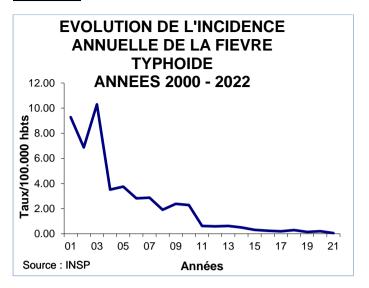
La wilaya d'El Tarf a enregistré une hausse importante de son incidence qui est passée de 1,90 à 4,85 cas pour 100.000 habitants.

La majorité les cas ont été enregistrés dans la commune d'EL Tarf (38,5 %), soit un total de 10 cas et la commune d'El Kala (26,9 %), soit 07 cas.

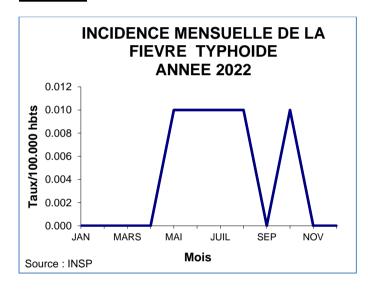
Les autres wilayas qui ont enregistré les taux d'incidence élevés sont : El Oued (3,04) et Tamanrasset (0,37 cas /100.000 hbts).

On observe une amélioration dans la wilaya de Tindouf où aucun cas n'a été enregistré en 2022.

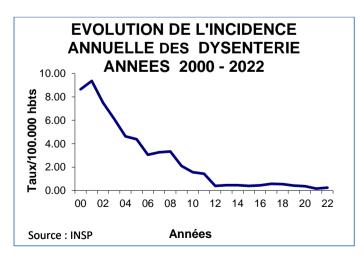
#### Figure 3:



#### Figure 4:



## Figure 5:



Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les adultes jeunes et les plus de 60 ans :

- Les 0-4 ans : 0,27 cas pour 100.000 habitants.
- Les 60 ans et plus : 0,49 cas pour 100.000 habitants.

On note une nette amélioration de la situation épidémiologique de l'*hépatite virale A*; le taux d'incidence a chuté de 2,62 en 2021 à 1,98 cas pour 100.000 habitants en 2022.

L'évolution mensuelle montre que de janvier à septembre, l'incidence moyenne était de 0,13 cas pour 100.000 habitants et à partir d'octobre, on observe une augmentation du taux d'incidence avec un pic en décembre correspondant à 0,34 cas pour 100.000 habitants.

Au cours de l'année 2022, la wilaya de Tindouf a enregistré le taux d'incidence le plus élevé sur le territoire national avec 12,13 cas pour 100.000 habitants versus 1,72 en 2021.

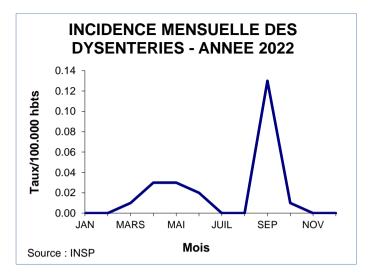
Tous les cas ont été notifiés dans la commune de Tindouf, soit 15 cas.

Une augmentation importante du taux d'incidence est observée dans deux wilayas : à Médéa, où le taux est passé de 2,91 cas en 2021 à 8,02 cas pour 100.000 habitants en 2022 et à Tipaza, où l'incidence est passée de 0,78 en 2021 à 7,01 cas pour 100.000 habitants en 2022.

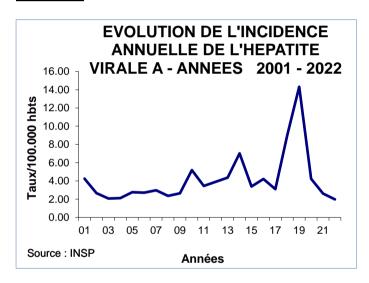
Les tranches d'âge les plus touchées sont :

- Les 5-9 ans : 5,72 cas pour 100.000 habitants.
- Les 10-19 ans: 5,27 cas pour 100.000 habitants.

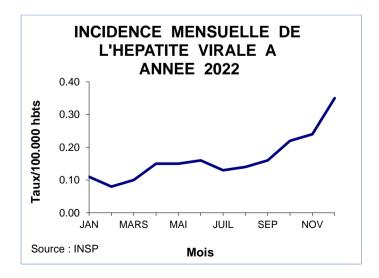
#### Figure 6:



#### Figure 7:



#### Figure 8:



Le taux d'incidence des <u>toxi-infections</u> <u>alimentaires collectives</u> a augmenté, passant de 10,90 à 12,73 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution mensuelle des TIAC montre deux pics : le premier et le plus important, a été enregistré en juin avec un taux d'incidence de 2,53 ; le second a été notifié en octobre avec une incidence de 1,93 cas pour 100.000 habitant.

Le taux régional le plus élevé a été enregistré dans la wilaya d'El Tarf avec 48,90 cas pour 100.000 habitants.

Les communes les plus touchées sont principalement : Beni-Mehidi qui a enregistré 53,4 % de la totalité des cas de la wilaya et Bouteldja avec 39,7 %. L'incidence mensuelle la plus élevée a été notifiée durant le mois de janvier avec 26,13 cas pour 100.000 habitants

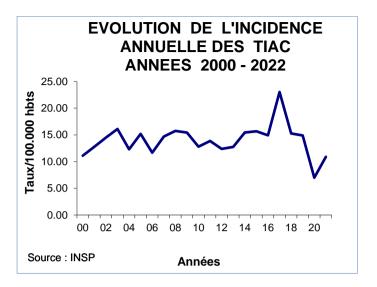
La wilaya de Mostaganem a enregistré également une augmentation du taux d'incidence, il est passé de 27,42 cas pour 100.000 habitants en 2021 à 36,69 cas pour 100.000 habitants en 2022.

La majorité des cas a été enregistrée en octobre (138 cas soit 14,10 cas pour 100.000 habitants).

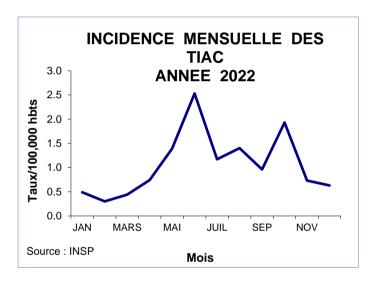
Les communes touchées sont principalement : Mostaganem qui a enregistré 39,3 % des cas et Blad Touahria (21,4 %).

Ce sont les adultes jeunes âgés entre 20 et 29 ans qui observent le taux spécifique à l'âge le plus élevé avec 29,73 cas pour 100.000 habitants, suivis des 10-19 ans avec 20,15 cas pour 100.000 habitants.

#### Figure 9:



#### Figure 10:



#### LES MALADIES DU PEV

En 2022, le taux d'incidence de la *rougeole* a chuté de moitié par rapport à l'année 2021 ; il est passé de 0,52 à 0,24 cas pour 100.000 habitants.

La courbe qui représente les incidences mensuelles de l'année 2022 montre une courbe en dents de scie. L'incidence la plus élevée est enregistrée en décembre avec une incidence de 0,04 cas pour 100.000 habitants et la plus basse en avril où aucun cas n'a été enregistré.

La wilaya de Tamanrasset a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 7,41 cas pour 100.000 habitants, une légère augmentation par rapport à l'année passée où le taux était de 6,46 cas pour 100.000 habitants.

Tous les cas ont été enregistrés dans la commune de Tamanrasset, soit 20 cas.

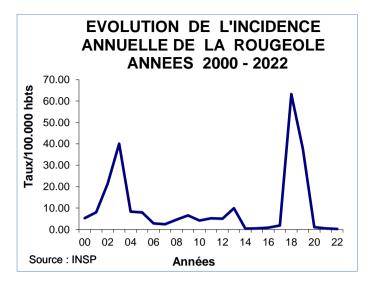
Une nette amélioration de l'incidence est enregistrée dans la wilaya d'Illizi; l'incidence a considérablement diminué passant de 26,35 cas pour 100.000 habitants à 0,97 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de Tindouf n'a enregistré aucun cas en 2022, alors qu'en 2021 l'incidence était de 10,32 cas pour 100.000 habitants.

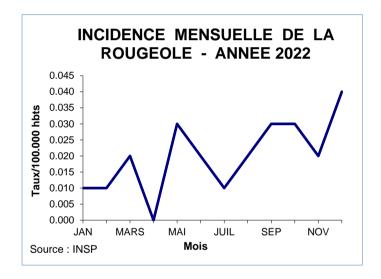
Les taux d'incidence spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 1,29 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.
- 0,48 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.

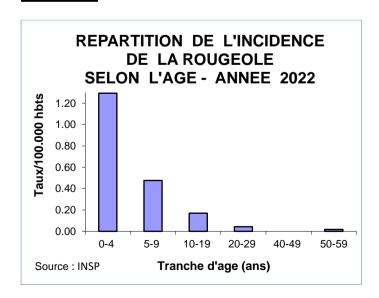
#### Figure 11:



### Figure 12:



#### Figure 13:



Le nombre de cas de <u>rubéole</u> enregistré en 2022 est bas, il est de 08 cas sur l'ensemble du territoire national, soit une incidence de 0,02 cas pour 100.000 habitants.

Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Jijel et Skikda (02 cas dans chaque wilaya), Biskra, Tlemcen, Annaba et Oran (01 cas pour chaque wilaya).

Les taux d'incidence spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 0,08 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4
- 0,04 cas pour 100.000 habitants pour les 10-19 ans.

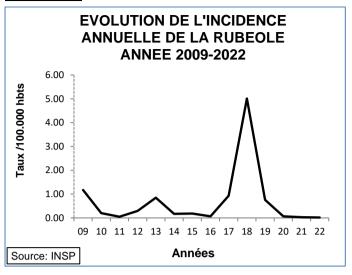
Le nombre de cas de *coqueluche* a diminué, il est passé de 13 cas en 2021 à 09 cas en 2022, soit une incidence de 0,02 cas pour 100.000 habitants.

02 cas ont été notifiés en juillet, tandis qu'en février, mars, avril, mai, juin, septembre et décembre 01 seul cas a été enregistré durant chaque mois.

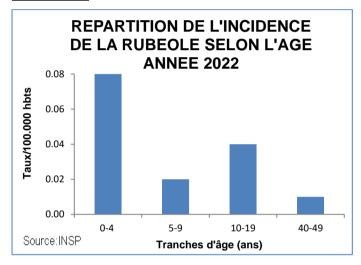
06 wilayas ont enregistré des cas de coqueluche, ce sont : Adrar, Tamanrasset et Oran (02 cas pour chaque wilaya), Guelma, Mostaganem et Tipaza (01 cas pour chaque wilaya).

La majorité des cas enregistrés sont des enfants âgés entre 0 et 4 ans avec un taux spécifique à l'âge de 0,15 cas pour 100.000 habitants. Pour les enfants âgés de 5 à 9 ans, le taux d'incidence est de 0,02 cas pour 100.000 habitants.

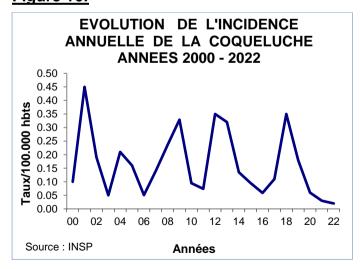
#### Figure 14:



#### Figure 15:



#### Figure 16:



On observe une réémergence des cas de <u>diphtérie</u> en 2022, notamment dans les wilayas du Sud. Le taux d'incidence est de 0,03 cas pour 100.000 habitants, soit 16 cas au total avec deux wilayas touchées: Tamanrasset et Adrar.

Tamanrasset est la wilaya qui a enregistré le taux d'incidence le plus élevé avec 5,18 cas pour 100.000 habitants, soit 14 cas.

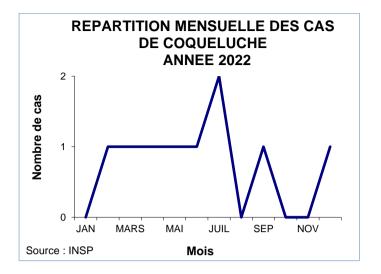
Tous les cas ont été enregistrés dans la commune de Tamanrasset.

Adrar a enregistré 02 cas de diphtérie, soit une incidence de 0,33 cas pour 100.000 habitants.

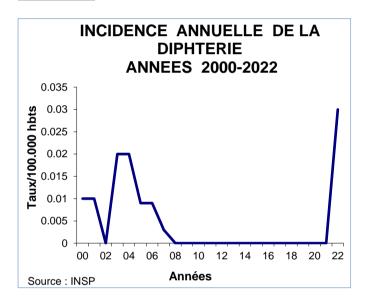
Il s'agit de deux personnes issues d'une même famille, une femme âgée de 47 ans dont le statut vaccinal est inconnu et une fillette de 09 ans, incorrectement vaccinée et qui est décédée suite à sa maladie.

Toutes les mesures préventives ont été mises en place, à savoir, le dépistage actif des cas contacts effectué par prélèvements naso-pharyngés, au niveau de l'école de l'enfant, au niveau de l'entourage familial et le voisinage des deux cas notifiés. La réalisation d'une campagne de vaccination antidiphtérique au sein de l'école de la défunte (les élèves de la même classe du cas et le personnel de l'école) et de tout l'entourage familial et voisinage proche des patients

### Figure 17:



#### Figure 18:



Aucun cas de *tétanos néonatal* n'a été déclaré au cours de l'année 2022.

Aucun cas de <u>tétanos non néonatal</u> n'a été déclaré au cours de l'année 2022.

Au cours de l'année 2022, nous avons enregistré deux cas de *poliomyélite variant d'un poliovirus vaccinal type 2* au niveau de deux wilayas du Sud du pays : Tamanrasset et Ouargla.

Il s'agit d'une souche qui a été identifiée dans l'environnement.

Durant ces trois dernières années, nous avons observé l'impact négatif de la pandémie du Covid-19 sur tous les programmes de santé nationaux. Parmi les programmes touchés, on cite le programme élargi de vaccination qui a observé un ralentissement durant cette pandémie, entrainant une baisse des taux de couverture vaccinale de routine chez les enfants de moins de 5 ans pour la majorité des antigènes. Ce recul a été observé pas uniquement dans notre pays mais aussi dans beaucoup de pays engendrant, entre autre, l'augmentation de la circulation du poliovirus dérivé du vaccin oral de type 2 (PVDVc2) dans certaines régions d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient.

Ainsi, l'Algérie a enregistré deux cas de poliomyélite post vaccinaux de type 2 dans les wilayas du Sud (Tamanrasset et Ouargla).

Le premier cas de poliomyélite post vaccinal de type 2 a été déclaré au Ministère de la Santé par la Direction de Santé et de Population (DSP) de Tamanrasset le 11 avril 2022. Il s'agit d'une fillette de 13 mois, originaire d'Adrar et résidente à Tamanrasset depuis l'âge de trois mois. Elle fait partie d'une fratrie de trois enfants. La famille de l'enfant réside au niveau d'une zone urbaine, dans une maison individuelle qui est alimentée en eau potable et reliée au réseau d'assainissement. La population migrante réside dans le même quartier où habite l'enfant.

La petite est née à l'hôpital, avec un petit poids de naissance, n'ayant malheureusement pas reçue de vaccin contre la poliomyélite à la naissance (rupture du stock du vaccin) ; contrairement à ses frères et sœurs qui étaient tous correctement vaccinés. Le père de l'enfant est commerçant de profession donc beaucoup de déplacement vers les pays limitrophes (Mali et Niger où circule le PVDVc2).

L'enfant était en bon état général et a présenté une paralysie partielle du membre inférieur droit. Le cas a été déclaré par le médecin comme un cas de paralysie flasque aigue (PFA). Des prélèvements de selles ainsi que sanguins ont été effectués et adressés à l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA). L'échantillon sanguin a été effectué dans le but de faire un test immunologique. Le 06 juin, la confirmation de poliomyélite variant d'un poliovirus vaccinal type 2 a été posée par le laboratoire à l'IPA et le 05 juillet, suite au séquençage, la souche Nigériane a été identifiée.

Suite à ces résultats, des prélèvements de selles sont effectués chez les frères et sœurs de l'enfant malade ainsi que 90 autres échantillons de selles pratiqués autour du cas, chez des enfants âgés de moins de 15 ans (35 enfants sont âgés de moins de 5 ans et 55 enfants sont âgés entre 5 et 15 ans). Concernant le statut vaccinal de ces deux tranches d'enfants, on note que seulement 51,43 % sont correctement vaccinés pour la tranche d'âge de moins de 5 ans tandis que pour les enfants âgés entre 5 et 15, le taux de couverture est de 100 %.

Le deuxième cas a été notifié par la DSP de Ouargla, commune de Touggourt (nouvelle wilaya). Il s'agit d'un enfant âgé de 6 ans, non vacciné contre la poliomyélite. Le début de la symptomatologie remonte au 24 novembre 2022 avec l'installation d'une paralysie d'un membre inférieur, accompagnée d'une fièvre. Ce cas a été déclaré le 27 novembre 202d2 et les prélèvements de selles ont été envoyés à l'IPA. Le résultat est revenu avec le diagnostic de poliomyélite variant d'un poliovirus vaccinal et la patiente a été prise en charge.

#### **LES MENINGITES**

Le taux d'incidence des <u>méningites à</u> <u>méningocoque</u> est de 0,05 cas pour 100.000 habitants, soit 25 cas enregistrés au cours de l'année 2022.

Durant cette année, les wilayas qui ont notifié des cas sont : Alger et El Oued (06 cas pour chaque wilaya), Guelma et Blida (02 cas chacune), Chlef, Laghouat, Batna, Sétif, Bordj-Bou-Arréridj, Boumerdes, Tipaza, Tébessa et Tizi Ouzou (01 cas pour chaque wilaya).

Le taux d'incidence spécifique à l'âge le plus élevé a été observé chez les enfants âgés de 0 à 4 ans avec 0,08 cas pour 100.000 habitants.

Le taux d'incidence des <u>autres méningites</u> a augmenté passant de 4,11 à 6,43 cas pour 100.000 habitants.

On note que les méningites à liquide clair représentent 70,7 % de l'ensemble des déclarations, tandis que les méningites purulentes ne représentent que 14,6 %.

13,8 % des cas, sont déclarés sans aucune précision du type de la méningite.

L'évolution de l'incidence mensuelle montre un pic épidémique en juin correspondant à une incidence de 0,81 cas pour 100.000 habitants, puis une diminution progressive jusqu'au mois de décembre (0,41 cas pour 100.000 habitants).

La wilaya d'El Oued a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé passant de 16,14 à 43,83 cas pour 100.000 habitants en 2022; plus de la moitié des cas a été enregistrée dans la commune d'El Oued (51,2 %); et Robbah (8,3%). La wilaya de Bordj Bou Arréridj a enregistré une augmentation du taux d'incidence passant de 18,95 à 23,22 cas pour 100.000 habitants. 43,2 % des cas ont été notifiés par la commune de Bordj Bou Arreridj et 13,4 % par Medjana.

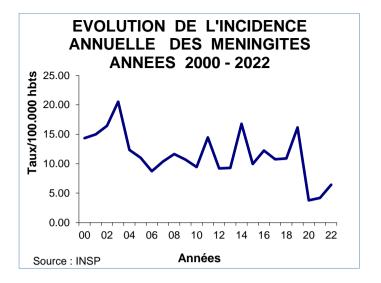
La wilaya de Constantine a enregistré une augmentation importante du taux d'incidence passant de 2,23 en 2021 à 10,33 pour 100.000 habitants.

Les communes touchées sont principalement : Hamma Bouziane (31,5 %) et Constantine (29,1%).

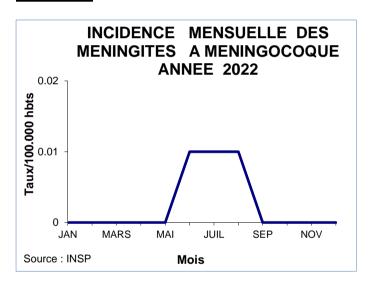
Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les enfants âgés de moins de 10 ans: -33,09 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans;

-10,38 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.

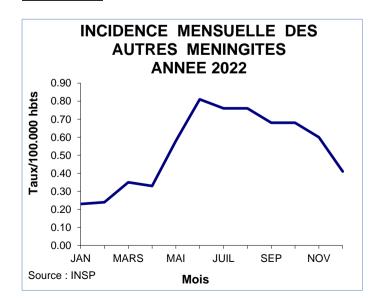
#### Figure 19:



### Figure 20:



## Figure 21 :



#### LES ZOONOSES

Au cours de l'année 2022, On note une baisse importante du taux d'incidence des zoonoses, cette diminution est directement liée à la baisse des deux maladies qui dominent le groupe : la brucellose (54,8 %) et la leishmaniose cutanée (42,2 %).

Le taux d'incidence de la <u>brucellose</u> a légèrement baissé, il est passé de 18,19 à 17,71 cas pour 100.000 habitants en 2022.

L'évolution mensuelle de l'incidence montre que durant le bimestre mai/ juin, on enregistre les incidences les plus élevées à savoir 2,87 et 3,00 cas pour 100.000 habitants. Suivie d'une diminution progressive jusqu'au mois de novembre avec 0,57 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de M'Sila a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 118,51 cas pour 100.000 habitants ; ce taux est moins élevé que l'année passée où il était de 128,45 cas pour 100.000 habitants en 2021.

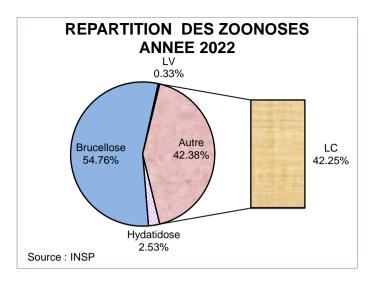
Les communes les plus touchées sont : Bousaada (20,7 %) et Ain El Melh (19,5 %).

La wilaya de Djelfa a enregistré une augmentation de l'incidence de la brucellose; le taux d'incidence est passé de 70,78 à 91,57 cas pour 100.000 habitants. Les communes qui ont enregistré la plus grande proportion de cas sont : Messaad (28,6 %), et Djelfa (23,5 %).

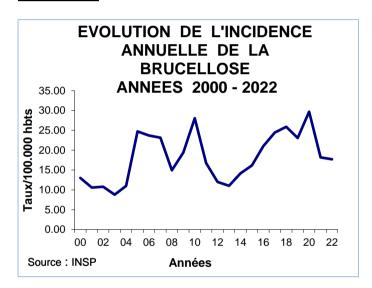
La wilaya d'El Bayadh a enregistré une baisse du taux d'incidence passant de 121,55 en 2021 à 106,35 cas pour 100.000 habitants. Les communes qui ont enregistré le plus de cas sont : EL Bayadh (15,5 %) et Bougtoub (13,8 %).

La wilaya de Laghouat a enregistré également une baisse du taux d'incidence, il est passé de 110,63 à 39,39 cas pour 100.000 habitants en 2022. 44,4 % des cas ont été notifiés dans la commune de Bennasser Benchohra et 40,1 % à Laghouat.

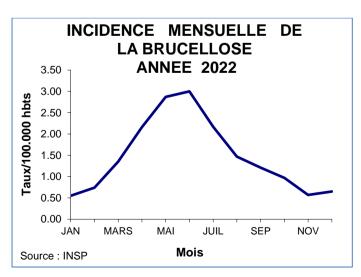
#### Figure 22:



#### Figure 23:



### Figure 24:



Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les adultes :

- 47,27 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans;
- 32,43 cas pour 100.000 habitants pour les 40-49 ans.
- 18,08 cas pour 100.000 habitants pour les 60 ans et plus.

Le taux d'incidence de la <u>leishmaniose cutanée</u> a baissé, il est passé de 13,73 à 10,30 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution des incidences mensuelles est représentée par une courbe à allure incurvée. Les incidences les plus élevées sont enregistrées durant les mois d'hiver (1,51 en janvier – 1,03 en février - 2,00 en novembre et 1,91 en décembre) et les plus basses en période estivale, à savoir 0,34 et 0,32 cas pour 100.000 habitants respectivement en juillet et en août.

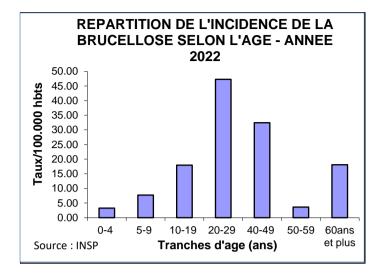
La wilaya qui a enregistré le taux régional le plus élevé est la wilaya de M'Sila; le taux d'incidence est passé de 113,74 cas pour 100.000 habitants en 2021 à 115,40 cas pour 100.000 habitants.

La commune de Bou Saâda totalise 12,4 % des cas.

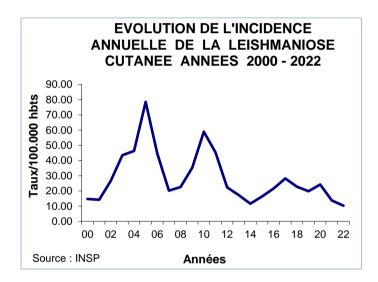
A Biskra, le taux d'incidence a baissé, il est passé de 127,24 à 96,54 cas pour 100.000 habitants. La commune de Sidi Okba a notifié 13,2 % de la totalité des cas. Les autres communes les plus touchées sont : El Feidh (11,2 %) et Ain Naga (10,5 %).

La wilaya de Naâma a enregistré une baisse de l'incidence de la leishmaniose cutanée; le taux est passé de 128,36 à 93,24 cas pour 100.000 habitants. Les communes qui ont notifié le plus de cas sont Naâma (36,5 %), Mécheria et Makman Ben Amer (17,2 % chacune).

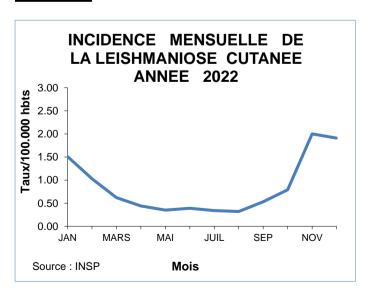
#### Figure 25:



#### Figure 26:



#### Figure 27:



Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont retrouvés chez les enfants et l'adulte jeune:

- 19,84 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans ;
- 17,30 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans;
- 16,20 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans

Le taux d'incidence de la <u>leishmaniose viscérale</u> est de 0,08 cas pour 100.000 habitants, soit 37 cas qui ont été notifiés.

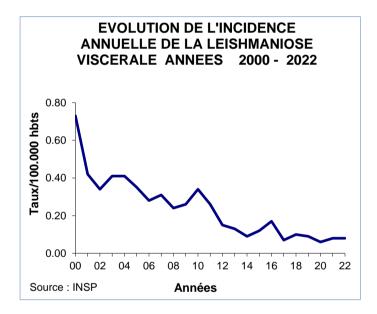
Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Sétif (07 cas), Tébessa (05 cas), Laghouat, Oum El-Bouaghi et Béjaia (03 cas pour chaque wilaya), Biskra, Guelma, et Constantine (02 cas pour chaque wilaya), Tiaret, Alger, Jijel, Médéa, Mostaganem, Ouargla, Oran, Bordj Bou-Arreridj, El-Tarf et Mila (01 cas chacune).

59,46 % des cas sont des enfants âgés de moins de 4 ans.

#### Figure 28:



### Figure 29:



Au cours de l'année 2022, 15 cas de <u>rage</u> <u>humaine</u> ont été déclarés à l'INSP.

Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Chlef (03 cas), Mostaganem, Oran et Mila (02 cas pour chaque wilaya), Biskra, Bouira, Bordj-Bou-Arréridj, Rélizane, Ouled Djellal et El Meghair (01 cas pour chaque wilaya).

Les cas déclarés ont un âge qui oscille entre 2 et 61 ans.

Le sexe masculin prédomine largement, 14 cas de sexe masculin versus 01 cas de sexe féminin.

Cette année, l'animal mordeur déclaré est le chien dans 86,7 % des cas représenté principalement par le chien errant dans 60 % des cas et 26,7 % sont des chiens domestiques. Le chat est incriminé dans 13,3 % des cas.

Le siège de la morsure le plus fréquemment retrouvé est « la main » dans 40 % des cas suivi par la tête (visage, cou, oreille...) dans 13,3 %.

Pour 03 cas, le siège de la morsure n'a pas été précisé.

26,7 % des cas ont consulté une structure de santé juste après la morsure (04 cas). Tous ces cas ont bénéficié d'une séro - vaccination antirabique. Tandis que 73,33 % des cas n'ont consulté aucune structure de santé qu'au moment de l'installation des signes cliniques de rage humaine et donc ils n'ont bénéficié d'aucune vaccination ou séro - vaccination.

Au cours de cette année, on a eu 141456 cas de morsures, les wilayas qui ont enregistré le plus de cas sont : Sétif (9175 cas), Tizi-Ouzou (8305 cas) et Alger (7451 cas).

La tranche d'âge la plus touchée est : les plus de 15 ans avec 82111 cas de morsure ce qui représente plus de la moitié de la totalité des morsures (58 %).

Toutes les personnes victimes de morsure ont reçu un traitement post exposition à savoir :

Vaccin cellulaire: 40,7 %Vaccin tissulaire: 14,3 %

Vaccin cellulaire et sérum antirabique : 35,6 %
Vaccin tissulaire et sérum anti rabique : 9,5%.

#### Figure 30:



Figure 31 : Répartition des cas de rage humaine – année 2022 :

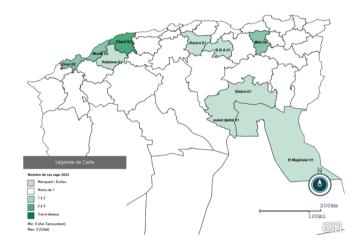
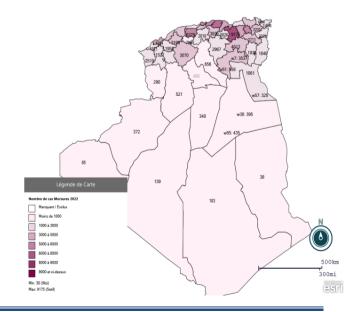


Figure 32 : Répartition des cas de morsure – année 2022 :



#### **AUTRES MALADIES:**

En 2022, on note une augmentation du taux d'incidence de *L'hépatite virale B*, il est passé de 2,81 à 3,87 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de Tamanrasset a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 125,16 cas pour 100.000 habitants; aucun cas n'été enregistré en 2021.

La période de notification de ces cas n'a pas été précisée dans le relevé de déclaration (relevé annuel).

91,1 % des cas ont été notifiés dans la commune de Tamanrasset et 5 % dans la commune d'Abalessa.

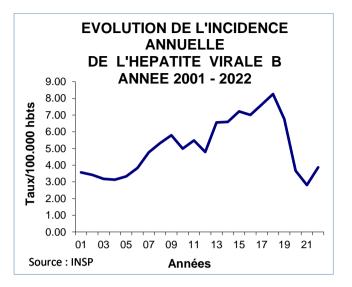
A Illizi, on note une légère diminution du taux d'incidence, il est passé de 54,73 à 47,51 cas pour 100.000 habitants.

La majorité des cas a été enregistrée dans la commune d'Illizi soit 81,6 %; et 14,3 % des cas dans la commune d'In Amenas.

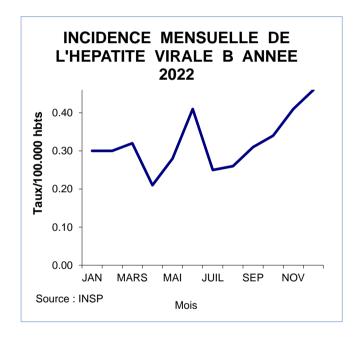
A Béchar, on note une légère augmentation du taux d'incidence, il est passé de 35,38 en 2021 à 44,13 cas pour 100.000 habitants en 2022, correspondant respectivement à 129 et 164 cas. La majorité des cas ont été notifiés par les communes de Béchar (80,5 %) et Abadla (12,8 %).

Le taux d'incidence spécifique à l'âge le plus élevé est observé chez les adultes jeunes âgés entre 20 et 29 ans avec 16,28 cas pour 100.000 habitants.

#### Figure 33:



#### Figure 34:



Le taux d'incidence de l'*hépatite virale C* est passé de 1,17 à 1,37 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de Naâma a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 8,84 cas pour 100.000 habitants, soit trois fois plus que l'année passée (2,80 cas pour 100.000 habitants).

Les communes touchées sont Mécheria (54,5 %) et Naâma (39,4 %).

La wilaya de Tébessa a enregistré une légère augmentation du taux d'incidence, passant de 5,11 à 6,28 cas pour 100.000 habitants.

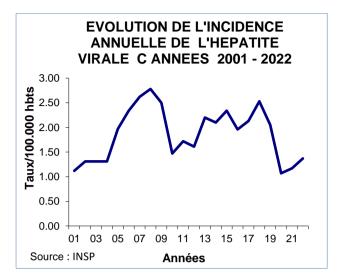
Les communes les plus touchées sont : Tébessa (43,6 %) et Bir El Ater (10,9 %).

Aucun cas n'a été enregistré dans la wilaya de Tindouf alors qu'en 2021 le taux d'incidence était de 7,74 cas pour 100.000 habitants.

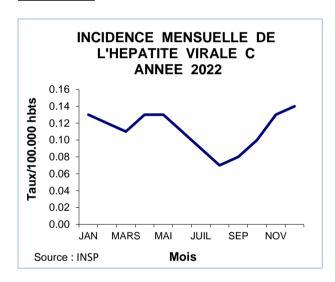
Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 29,73 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans.
- 20,15 cas pour 100.000 habitants pour les 10-
- 15,89 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.

#### Figure 35:



#### Figure 36:



#### LA TUBERCULOSE:

Le taux d'incidence de la tuberculose, toutes formes confondues, a légèrement augmenté cette année ; il est passé de 40,74 en 2021 à 42,22 cas pour 100.000 habitants en 2022.

Le nombre total de cas de tuberculose enregistré est de 19335 cas pour l'année 2022.

Ces cas sont classés en :

- Tuberculose pulmonaire: 5927 cas

- Tuberculose extra-pulmonaire: 13096 cas

- Double localisation, pulmonaire et extrapulmonaire : 233 cas

- Tuberculose sans précision: 69 cas.

Les wilayas qui ont enregistré des incidences élevées sont par ordre décroissant :

- Médéa: 140,53 cas/100.000 hbts

- Saida: 81,65 cas/100.000 hbts

- Ain Defla: 75,98 cas/100.000 hbts

- Setif: 74,89 cas/100.000 hbts

- Bordj Bou Arreridj: 67,89 cas/ 100.000 hbts

- Oran: 62,03 cas/100.000 hbts

- Mila: 58,01 cas/100.000 hbts

- Mascara: 56,41 cas/100.000 hbts

- Relizane: 54,91 cas/100.000 hbts.

- Mostaganem: 53,24 cas/100.000 hbts

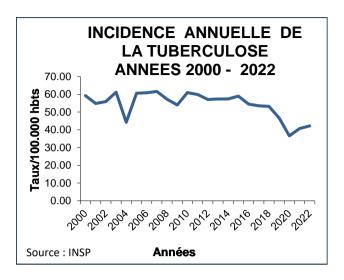
- Annaba: 52,14 cas/100.000 hbts

#### La tuberculose pulmonaire

Le taux d'incidence de la tuberculose pulmonaire est de 13,45 cas pour 100.000 habitants.

Le taux d'incidence de la tuberculose pulmonaire à microscopie positive est de 11,13 cas pour 100.000 habitants, ce qui représente 82,8 % de l'ensemble des tuberculoses pulmonaires.

#### Figure 37:



Les wilayas qui ont enregistré des incidences élevées cette année sont :

- Oran: 30,16 cas/100.000 hbts

- Ain Temouchent: 27,95 cas/100.000 hbts

- Mascara : 25,15 cas/100.000 hbts

- Mostaganem: 23,81 cas/100.000 hbts

- Relizane: 22,94 cas/100.000 hbts

- Annaba: 21,10 cas/100.000 hbts

- Saida: 21,03 cas/100.000 hbts

- Guelma: 19,20 cas/100.000 hbts

- Tissemsilt: 18,07 cas/100.000 hbts

- Tlemcen: 17,88 cas/100.000 hbts

- El Tarf: 17,17 cas /100.000 hbts

La tuberculose pulmonaire est une maladie rare chez l'enfant, elle ne représente que 2,5 % de l'ensemble des cas.

Un pic d'incidence est observé chez les sujets âgés entre 25 et 34 ans, il est de 18,34 cas pour 100.000 habitants et, chez les 65 ans et plus le pic est plus important avec un taux de 32,78 cas pour 100.000 habitants.

Le sex-ratio est de 1,53 toujours en faveur du sexe masculin.

#### La tuberculose extra pulmonaire

Le nombre de cas de tuberculose extra pulmonaire (TEP) est de 13096, soit un taux d'incidence de 28,59 cas pour 100.000 habitants.

C'est toujours la wilaya de Médéa qui enregistre le taux régional le plus élevé sur le territoire national avec une incidence de 124,81 cas pour 100.000 habitants, suivie par Sétif (64,15), Ain Defla (62,18), Saida (60,62) et Bordj Bou Arreridj (54,34 cas/100.000 hbts).

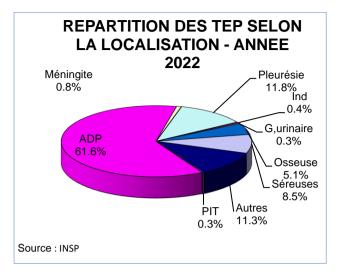
La répartition des TEP selon la localisation montre que ce sont encore les adénites tuberculeuses qui dominent avec 61,6 %, suivies de loin par les pleurésies avec 11,8 % des cas.

On note que 13,3 % des cas sont des enfants âgés de moins de 15 ans qui ont contracté une tuberculose extra-pulmonaire.

Pour les 05-14 ans, le taux d'incidence est de 17,31 cas pour 100.000 habitants. Le pic d'incidence est de 38,04 cas pour 100.000 habitants enregistré chez les 25-34 ans.

Le sex-ratio est en faveur du sexe féminin avec 0,56.

#### Figure 38:



#### LE PALUDISME

Au cours de l'année 2022, le centre de référence du paludisme de l'INSP a enregistré 1292 cas de paludisme. Tous les cas déclarés ont été classés comme paludisme importé.

Les espèces plasmodiales retrouvées sont :

- Plasmodium falciparum : 954 cas

- Plasmodium vivax : 306 cas

- Plasmodium malariae : 27 cas.

- Infection mixte (*P.faciparum* et *P. vivax*): 05 cas.

La répartition des cas par wilayas montre que 66,64 % des cas ont été notifiés par la wilaya de Tamanrasset et 13,85 % par Bordj Badji Mokhtar.

Les wilayas qui ont notifié des cas sont :

**Tamanrasset** : 861 cas Bordi Badii Mokhtar : 179 cas In Guezzam : 120 cas Adrar : 62 cas : 26 cas Menea Ouargla : 18 cas Dianet : 14 cas Ghardaïa : 09 cas Illizi : 02 cas Biskra : 01 cas

#### Paludisme importé

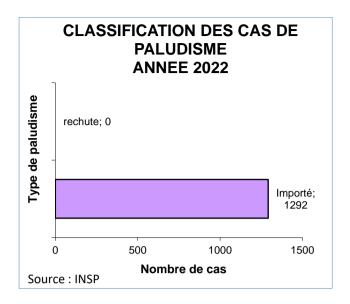
1292 cas de paludisme ont été classés « importés », ce qui représente la totalité des cas. L'origine de l'infection est principalement liée aux déplacements dans les pays Subsahariens : le Mali avec 51 % et le Niger avec 48 %.

Les sujets sont de nationalité algérienne dans 47,3 % des cas. On retrouve également d'autres nationalités de pays du continent africain notamment malienne dans 29 % des cas, nigérienne (22,3 %), camerounaise (0,3 %)...etc.

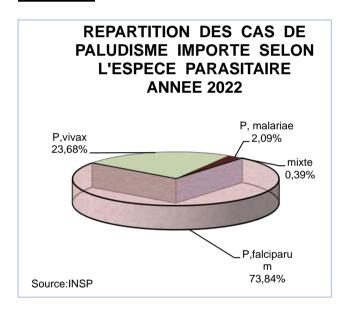
Le sexe prédominant est le sexe masculin (82 %) par rapport au sexe féminin (18 %).

84,75 % des cas ont plus de 15 ans.

#### Figure 39:



#### Figure 40:



Aucun cas de décès de paludisme n'a été enregistré.

#### **ENVENIMATION SCORPIONIQUE**

La situation épidémiologique en 2022 se caractérise par une baisse du nombre de cas de personnes piquées par les scorpions. Ce nombre est passé de 44463 à 43252 cas piqués, soit un pourcentage de variation de -2,94 %. Par contre, on note une légère hausse du nombre de décès, il est passé de 24 à 25 cas, soit un pourcentage de variation de +4,16 % par rapport à 2021.

L'incidence nationale en 2022 est de 94 cas pour 100.000 habitants versus 98 pour 100.000 habitants en 2021 (soit une variation de -3,63 %) et la létalité nationale est de 0,06 % versus 0,05 % (variation de +15,6 %).

La fréquence des piqures augmente avec l'âge pour atteindre un pic de 57,01 % chez les 15–49 ans.

Les accidents de piqûres de scorpions sont plus fréquents durant la saison estivale. 56 % des cas sont enregistrés entre le mois de juin et le mois de septembre.

52,18 % des piqûres de scorpion se produisent à l'intérieur des habitations.

Les piqures de scorpion ont lieu entre 18 et 00 heures dans 34,9 % des cas et entre 6 et 12 heures dans 25,9 % des cas.

Le siège de la piqûre du membre supérieur et du membre inférieur est presque similaire (45,44% versus 45,27 %).

68 % de la totalité des décès sont enregistrés chez les moins de 15 ans. La létalité la plus élevée est retrouvée chez les enfants âgés entre 1 et 4 ans (0,35 %).

60 % des décès ont eu lieu entre le mois de juin et le mois d'août. 52 % des personnes décédées sont de sexe féminin.

#### Répartition des cas de piqûres par wilaya

Les wilayas qui ont enregistré le plus de cas sont : Biskra (3749), El Oued (3668), M'Sila (3640) et Djelfa (3547). A noter que pour cette année, aucune wilaya n'a déclaré plus de 4000 cas de piqûres,

Les taux d'incidences les plus élevés sont observés à Adrar (801 pour 100.000 hbts), El Bayadh (706 pour 100.000 hbts) et Tamanrasset (508 pour 100.000 hbts).

Les incidences les plus basses sont observées à Tizi Ouzou (1 cas pour 100.000 hbts), Oran et Constantine (2 pour 100.000 hbts) et Mila (4 pour 100.000 hbts).

## Répartition des cas de piqûres par espace de programmation territoriale (EPT\*):

Ce sont les régions du Sud et des Hauts Plateaux qui sont particulièrement concernées par les piqûres de scorpion.

La répartition des accidents scorpioniques par EPT fait ressortir la prédominance des cas dans les wilayas du Sud-Est avec un taux de 29,7% et une incidence de 380 cas pour 100.000 habitants. La wilaya de Ghardaïa notifie l'incidence la plus élevée avec 494 cas pour 100.000 habitants.

La région des Hauts-Plateaux-Centres arrive en deuxième position avec une incidence de 226 cas pour 100.000 habitants (21,20 %).

3640 cas piqués sont enregistrés dans la wilaya de M'Sila avec une incidence de 257 cas pour 100.000 habitants.

Au niveau des Hauts-Plateaux-Ouest, on notifie 14,1 % de cas piqués et une incidence de 228 pour 100.000 habitants. La wilaya d'El Bayadh enregistre 2655 cas piqués et une incidence de 706 cas pour 100.000 habitants.

12,6 % des cas piqués sont enregistrés dans la région Sud-Ouest, qui présente l'incidence la plus élevée parmi les régions avec 493 cas pour 100.000 habitants.

C'est dans les wilayas d'Adrar et de Timimoun où il y a le plus grand nombre de cas piqués.

La région du Grand-Sud compte 3,6 % des cas piqués et une incidence de 421 cas pour 100.000 habitants.

Concernant les autres régions, à savoir les Hautsplateaux-Est, Nord-Ouest et Nord-Est, l'incidence est moins élevée que l'incidence nationale. Elle est respectivement de 57 cas, 18 cas et 9 cas pour 100.000 habitants.

### Répartition des décès selon la wilaya :

Le plus grand nombre de décès a été enregistré dans la wilaya d'El Bayadh avec 4 décès, suivie de Biskra et de Tamanrasset, 3 décès pour chacune des wilayas.

La létalité la plus élevée est retrouvée à El Ménéa avec 0,53 %.

Les wilayas suivantes: El Oued, M'Sila, Timimoun et Laghouat ont un taux de létalité inférieur au taux national, la wilaya d'El Oued présente la létalité la plus basse (0,03 %).

Tableau 1 : Répartition des cas piqués et des décès par âge - année 2022

Groupes d'âge	Cas piqués	%	Décès	%	Létalité (%)
< 1 an	340	0,79	1	4,00	0,29
1 - 4 ans	2311	5,34	8	32,00	0,35
5-14ans	7850	18,15	8	32,00	0,10
15-49ans	24656	57,01	6	24,50	0,02
≥ 50 ans	8095	18,72	2	8,00	0,02
Total	43252	100	25	100	0,06

## Répartition des cas de décès par espace de programmation territoriale (EPT) :

Aucun décès n'a été enregistré dans les régions du Nord.

36 % des décès sont enregistrés dans la région Sud-Est avec une létalité de 0,07 %.

Dans les Hauts-plateaux-Ouest, 24 % des décès sont notifiés avec la létalité la plus basse de 0,01%.

La région des Hauts-plateaux-Centre regroupe 20 % des cas de décès avec une létalité de 0,05 %.

Le taux de létalité le plus élevé est observé dans la région du Grand-Sud avec 0,25 %. 16 % de décès sont notifiés dans cette région.

Un seul décès est survenu dans la région du Sud-Ouest dans la wilaya de Timimoun.

Tableau 2 : Mortalité par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT)

Région EPT	Wilaya	Nombre de décès	Létalité
	LAGHOUAT	1	0,05
HP centre	DJELFA	2	0,06
	M'SILA	2	0,05
UD ouest	NAAMA	2	0,20
HP ouest	EL BAYADH	4	0,15
	OUARGLA	1	0,16
	EL OUED	1	0,03
Sud est	GHARDAIA	2	0,09
	EL MENIA	2	0,53
	BISKRA	3	0,08
Sud ouest	TIMIMOUN	1	0,05
Grand sud	IN GUEZAM	1	0,24
Orania sua	TAMANRASSET	3	0,31
	TOTAL	25	0,06

#### **LE SIDA**

Au cours de l'année 2022, le laboratoire de référence du VIH/SIDA de l'Institut Pasteur, a notifié 98 nouveaux cas de *SIDA*.

La répartition géographique de ces cas montre que c'est la région Centre (45 cas) qui a notifié le plus grand nombre de cas et notamment la wilaya d'Alger (17 cas):

La répartition selon les régions est comme suit :

- Région Ouest : 27 cas ;
- Région Centre : 45 cas ;
- Région Est: 16 cas;
- Région Sud: 9 cas.
- 01 cas de nationalité étrangère.

Le mode de contamination a été précisé dans 71,4 % des cas et comme pour les années précédentes, ce sont les rapports hétérosexuels qui sont le plus incriminés (50 cas).

Les autres modes de contamination sont rarement rapportés :

- Rapports homo –bisexuels: 07 cas
- Injection IV de drogues : 02 cas.

65,0 % des cas sont âgés entre 25 et 49 ans et le sex-ratio cette année est en faveur du sexe masculin avec 1,8.

Le nombre de cas de <u>séropositifs au VIH</u> a augmenté, passant de 449 en 2021 à 628 cas en 2022.

L'analyse selon la répartition géographique montre un nombre plus élevé au niveau de la région Centre (273 cas), suivie par la région Ouest (145 cas), la région Est (94 cas), la région Sud (94 cas) et enfin 22 cas sont de nationalité étrangère.

Le mode de contamination n'a pas été précisé que dans 56.8 % des cas à savoir 357 cas.

Les différents modes de contamination retrouvés sont :

Rapports hétérosexuels : 183 cas
Rapports homo et bisexuels : 67 cas
Injection IV de drogues : 03 cas
Sang et produits dérivés : 07 cas
Transmission mère-enfant : 10 cas

On constate que le sexe féminin (35,4 % des cas) est moins touché que le sexe masculin (63,8 % des cas), le sex-ratio est de 1,81.

Les cas sont dépistés à tous les âges avec un pic chez l'adulte jeune âgé entre 35 et 39 ans (15,3 % des cas) [3].

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- [1]: Rapport du service santé-environnement INSP.
- [2]: Rapport du service de paludisme et des maladies parasitaires INSP.
- [3] : Rapport du laboratoire national de référence du sida Institut Pasteur d'Algérie.

<u>Tableau 3 : Morbidité et mortalité de l'envenimation scorpionique par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT\*)</u>

	Wilaya	Piqués	Décès	Incidence	Létalité
	AIN DEFLA	163		16	
	ALGER	0		0	
	BEJAIA	175		17	
	BLIDA	0		0	
	BOUIRA	462		54	
Nord_centre	BOUMERDES	61		5	
	CHLEF	99		7	
	MEDEA	1469		164	
	TIPAZA	145		18	
	TIZI OUZOU	16		1	
	ANNABA	0		0	
	CONSTANTINE	28		2	
	EL TARF	85		16	
	GUELMA	77		13	
Nord_est	JIJEL	37		5	
	MILA	40		4	
	SKIKDA	184		16	
	SOUK AHRAS	121		20	
	AIN TEMOUCHENT	115		24	
	MASCARA	90		9	
	MOSTAGANEM	402		41	
Nord-ouest	ORAN	45		2	
nora cacci	RELIZANE	120		13	
	SIDI BEL ABBES	129		16	
	TLEMCEN	421		35	
	DJELFA	3547	2	195	0,06
HP centre	LAGHOUAT	1981	1	242	0,05
	M'SILA	3640	2	257	0,05
	BATNA	1196		81	0,00
	BORDJ BOU ARRERI	531		67	
	KHENCHELA	181		35	
HP est	OUM EL BOUAGHI	209		24	
	SETIF	524		28	
	TEBESSA	1008		115	
	EL BAYADH	2655	4	706	0,15
	NAAMA	980	2	263	0,13
HP ouest	SAIDA	210		47	0,20
	TIARET	1767		158	
	TISSEMSILT	498		136	
	BISKRA	4610	3	435	0,07
	EL OUED	3668	1	372	0,07
sud est	GHARDAIA	2508	4	494	0,03
	OUARGLA	2047	1	249	0,16
	ADRAR	4867	1	801	0,03
sud ouest	BECHAR	370		100	0,02
Juu Juesi	TINDOUF	199		161	
	ILLIZI	200		194	
grand sud	TAMANRASSET	1372	4	508	0,29
T	otal	43252	25	94	0,29 <b>0,06</b>
	ement du territoire SNAT « artic				

<sup>(\*)</sup> EPT: Schéma national d'aménagement du territoire SNAT « article 7 de la loi n\*01-20 du 12/12/2001 » relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

## Notification pour certaines maladies à déclaration obligatoire - Répartition par wilaya Année 2022

	TYP	DYS	HVA	HVB	HVC	DIP	COQ	TET	TNN	POLIO			MMGT			V  L.C			RA  BRU	POP*
ADRAR	1	0	16	36	0	2	2	0	0	0	3	0	13	0	0	1	0	2	0	607686
CHLEF	0	0	16	13	10	0	0	0	0	0	2	1	39	6	0	13	0	0	5	1328510
LAGHOUAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	1	3	50	0	0	322	817416
OUM EL BOUAGHI	0	0	20	14	37	0	0	0	0	0	0	0	59	3	3	2	0	0	99	855298
BATNA	0	0	23	28	16	0	0	0	0	0	0	1	74	13	0	44	0	0	89	1477188
BEJAIA	0	0	26	17	4	0	0	0	0	0	1	0	51	2	3	1	0	0	62	1059856
BISKRA	3	0	23	108	27	0	0	0	0	0	11	0	59	17	2	1023	0	93	542	1059664
BECHAR	0	0	23	164	13	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	107	0	0	55	371610
BLIDA	0	0	8	1	5	0	0	0	0	0	1	2	125	4	0	1	0	0	28	1518050
BOUIRA	0	0	40	16	5	0	0	0	0	0	0	0	122	4	0	5	0	0	145	851938
TAMANRASSET	2	1	0	338	13	14	2	0	0	1	20	0	1	0	0	2	10	0	0	270044
TEBESSA	0	0	13	33	55	0	0	0	0	0	0	1	30	7	5	227	0	0	700	875510
TLEMCEN	0	1	8	9	5	0	0	0	0	0	1	0	30	9	0	1	0	0	22	1196625
TIARET	0	0	19	41	38	0	0	0	0	0	0	0	33	30	1	58	0	0	279	1121266
TIZI OUZOU	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	29	0	0	0	0	0	36	1223822
ALGER	2	0	9	12	15	0	0	0	0	0	1	6	198	1	1	1	0	0	48	3954237
DJELFA	6	0	5	2	5	0	0	0	0	0	0	0	8	2	0	150	0	0	1665	1818374
JIJEL	0	0	29	16	6	0	0	0	0	0	3	0	44	2	1	6	0	0	19	786600
SETIF	3	1	88	81	20	0	0	0	0	0	2	1	219	18	7	11	0	0	231	1900212
SAIDA	0	0	5	16	2	0	0	0	0	0	1	0	29	14	0	47	0	0	153	447011
SKIKDA	1	1	31	65	41	0	0	0	0	0	2	0	70	3	0	5	0	0	8	1156322
SIDI BEL ABBES	0	0	10	12	25	0	0	0	0	0	1	0	45	1	0	5	0	0	175	785404
ANNABA	0	1	10	15	9	0	0	0	0	0	11	0	61	1	0	2	0	0	29	734586
GUELMA	2	0	10	13	4	0	1	0	0	0	0	2	18	6	2	1	0	0	32	604137
CONSTANTINE	0	0	18	18	1	0	0	0	0	0	1	0	127	5	2	14	0	0	21	1229271
MEDEA	0	0	72	15	1	0	0	0	0	0	1	0	183	27	1	94	0	0	105	897344
MOSTAGANEM	0	0	32	10	13	0	1	0	0	0	11	0	12	10	1	1	0	0	7	978544
M'SILA	0	0	19	114	59	0	0	0	0	0	7	0	20	7	0	1635	0	0	1679	1416776
MASCARA	0	1	25	36	23	0	0	0	0	0	0	0	67	4	0	0	0	0	28	1029896
OUARGLA	0	0	10	46	2	0	0	0	0	1	8	0	31	0	1	38	0	40	17	821266
ORAN	0	1	14	24	31	0	2	0	0	0	5	0	34	2	1	2	0	0	10	1999080
EL BAYADH	0	0	3	10	5	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	149	0	0	400	376105
ILLIZI	0	0	4	49	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3	0	0	69	103129
BORDJ BOU ARRERIDJ	0	0	19	83	3	0	0	0	0	0	1	1	185	10	1	91	0	0	87	796819
BOUMERDES	1	0	15	3	2	0	0	0	0	0	4	1	16	0	0	0	0	0	5	1156034
EL TARF	0	26	8	13	13	0	0	0	0	0	1	0	13	0	1	0	0	0	21	535791
TINDOUF	0	0	15	7	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	1	49	123679
TISSEMSILT	0	0	5	3	12	0	0	0	0	0	0	0	8	16	0	13	0	0	14	365192
EL OUED	1	30	54	144	3	0	0	0	0	0	1	6	432	0	0	201	0	16	225	985657
KHENCHELA	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	1	0	38	3	0	45	0	0	118	520437
SOUK AHRAS	1	0	13	17	19	0	0	0	0	0	1	0	18	7	0	1	0	0	37	599205
TIPAZA	0	1	55	4	7	0	1	0	0	0	0	1	115	2	0	5	0	0	1	784406
MILA	1	7	31	17	11	0	0	0	0	0	2	0	79	2	1	8	0	0	20	979080
AIN DEFLA	0	0	15	10	1	0	0	0	0	0	0	0	43	9	0	18	0	0	22	1006769
NAAMA	0	45	15	37	33	0	0	0	0	0	2	0	8	2	0	348	0	0	213	373244
AIN TEMOUCHENT	0	0	2	20	15	0	0	0	0	0	0	0	15	10	0	1	0	0	66	472240
GHARDAIA	1	0	10	29	2	0	0	0	0	0	0	0	32	0	0	280	0	4		507923
RELIZANE	0	0	15	15	15	0	0	0	0	0	1	0	85	22	0	4	0	0	13	919747
TOTAL ALGERIE	26	116		1774	626	16	9	0	0		108		2944	282		4716			8112	45799000
TOTAL MEGRICIE							-	,	-	_						-	-			43733000

Population estimée à partir du recensement 2008 et des données actualisées par l'ONS - Ministère de la Santé de la population et de la réforme hospitalière

Institut National de Santé Publique - 4, chemin El Bakri, El Biar, 16030 - Alger, Algérie - Téléphone : 021.91 20 21 à 24 - Fax : (213) 21.91.18.75

Directeur de la Publication : Pr.A. BOUAMRA - Rédaction : Drs A.BOUGHOUFALAH, D. HANNOUN, W.ABBAD & K. MEZIANI - Lecture : Drs S.BELAMRI & L.BOUTEKDJIRET - Graphisme : Dr R.ASSARI - Contrôle de la Base de Données : N. BOURGOUB & W.ABBAD - Saisie de l'Information : Mmes A.CHEKKAR, N. IOUALALEN, N. OULKADI & Mr D. YAMNAIENE- Secrétariat : Mme Z. LARDJENE

Pour plus d'information, veuillez consulter le site de

l'INSP: www.insp.dz